



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
POUR LES SERVICES TECHNIQUES

DIRECTION DES ROUTES
ET DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Centre de Gestion et d'information du Trafic

ARRETE DE POLICE N° 2026-08-01

Réglémentant temporairement la circulation et le stationnement, hors agglomération,
pour permettre le passage de **la course cycliste « La Vuelta Ciclista A España 2026 »**
sur les routes départementales du département des Alpes-Maritimes

*Le président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes,*

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code du sport,
Vu le Code de la route ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le Décret n°2017-1279 du 9 août 2017 portant simplification de la police des manifestations sportives ;
Vu l'arrêté du 20 décembre 2010 portant interdiction de certaines routes aux concentrations et manifestations sportives ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes, et les textes subséquents ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 (livre I, 8^{ème} partie « signalisation temporaire ») approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié (JO du 30 janvier 1993) et modifié le 6 mai 2020 (JO du 15 mai 2020) ;
Vu les arrêtés en vigueur du président du Conseil départemental, donnant respectivement délégation de signature au directeur général adjoint pour les services techniques et aux responsables de la direction des routes et des infrastructures de transport ;
Vu la circulaire du 2 août 2012 ;
Vu le règlement départemental de voirie, approuvé par la délibération n° 9 du Conseil général des Alpes-Maritimes du 26 juin 2014, et son arrêté d'application du 21 juillet 2014 ;
Vu l'attestation d'assurance RC n°62855392, souscrite par UNIPUBLIC, Calle Rairez de Arellano 29 – 28043 Madrid, représenté par M. Charles Ojalvo, auprès de l'assurance ALLIANZ IARD ? 1 cours Michelet – CS 30051 – 92076 Paris La Défense cedex, **pour la course cycliste « La Vuelta Ciclista A España 2026 »** ;
Vu les réunions de sécurité, en dates des 19 mai et 28 juillet 2026 ;
Sur la proposition du chef du service du Centre d'Information et de Gestion du Trafic ;

Considérant qu'à l'occasion du passage de **la course cycliste « La Vuelta Ciclista A España 2026 »**, se déroulant du 22 août au 24 août 2026, il convient de prendre toutes les dispositions nécessaires en termes de sécurité pour le bon déroulement de l'étape 2 de ladite manifestation, **le dimanche 23 août 2026** sur les routes départementales des Alpes-Maritimes, hors agglomération ;

ARRETE

ARTICLE 1 – La circulation et le stationnement seront interdits pour permettre le passage de la course, le **dimanche 23 août 2026**, sur les routes départementales, hors agglomération, pour tous les véhicules motorisés et non motorisés dans les deux sens de circulation, hors véhicules liés à l'organisation de la course :

Fermeture de 11 h 30 jusqu'à 14 h 30

Etape 2 – Monaco/Manosque

- **RD 6007_G** : du PR 58+731 (limite Métropole NCA/Département 06) au PR 58+364 (limite Département 06/Métropole NCA)
- **RD 6007_G** : du PR 30+1076, avenue de Cannes, (croisement RM/RD 6007_G), au PR 30+838 (croisement RD 6007_G/RD 2_b1),
- **RD 2_b1** : du PR 0+000 (croisement RD 6007_G/RD 2_b1), croisement RD 2_b3, croisement RD 2_b5 jusqu'au rondpoint du Logis du Pont au PR 0+187 (croisement RD 2_b1/RD 2d_GI1),
- **RD 2d_GI1** : du PR 0+070 (croisement RD 2_b1/RD 2d_GI1/RD 2_b1/RD 2d),
- **RD 2d** : du PR 0+328 (croisement RD 2d_GI1/RD 2d), croisement RD 2d_GI1, croisement RD 2d_b2 au PR 0+743, en direction de la commune de Roquefort-les-Pins,
- **RD 2085_b4** : du PR 0+085 au PR 0+121 (croisement RD 2085_b4/RD 2085),
- **RD 2085** : du PR 22+647 (croisement RD 2085_b4/RD 2085), route de Grasse, RD 2085_G, au PR 16+379, du PR 13+039 au PR 11+850
du PR 8+650 au PR 7+275
du PR 4+150 au PR 3+100
- **RD 2562** : du PR 9+350, route de Draguignan, au PR 8+580
du PR 8+000 au PR 7+607 (croisement RD 2562/RD 2562_b4),
- **RD 2562_b4** : du PR 0+000 (croisement RD 2562/RD 2562_b4) au PR 0+035 (croisement RD 2562_b4/RD 2562_GI4/RD 113_b1/RD 113/RD 2562_b3 – rondpoint de La Liberté),
- **RD 2562** : du PR 4+560 au PR 4+443
du PR 4+347 au PR 4+305
du PR 1+395, croisement RD 413, au PR 0+000 (limite des départements Alpes-Maritimes/Var).

INFORMATION :

Le stationnement sera interdit sur tout l'itinéraire de la course cycliste « La Vuelta Ciclista A España 2026 »

Pendant l'épreuve, les routes pourront être ouvertes uniquement pour permettre le passage des véhicules d'urgence,

"Au-delà des mesures restrictives citées, toute latitude est laissée aux forces de l'ordre afin de réglementer la circulation et le stationnement sur les portions qu'ils jugeront nécessaires pour le bon déroulement de la manifestation".

Le stationnement sera interdit aux emplacements non autorisés ou considérés comme dangereux par les forces de l'ordre ou l'organisateur, pour la sécurité de la course sur la totalité du parcours,

ARTICLE 2 – Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, tout recours devra être présenté devant le tribunal administratif de Nice, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté sera publié dans son intégralité sous forme électronique et mis à la disposition du public sur le site internet du département (<https://www.departement06.fr/les-arretes>); et ampliation sera adressée à :

- M. le directeur des routes et des infrastructures de transport,
- MM. les chefs des agences routières départementales Menton Roya Bevera, Littoral Ouest Cannes et Littoral Ouest Antibes,
- La préfecture des Alpes-Maritimes - direction de la sécurité et de l'ordre public ; e-mail : pref-epreuves-sportives@alpes-maritimes.gouv.fr,

- M. le commandant du groupement départemental de gendarmerie des Alpes-Maritimes,
- M. le directeur départemental de la sécurité publique des Alpes-Maritimes,
- M. le commandant de la compagnie républicaine de sécurité n° 6,

La société organisatrice UNIPUBLIC, Calle Rairez de Arellano 29 – 28043 MADRID, pour la course cycliste « La Vuelta Ciclista A España 2026 » ; e-mail : cojalvo@unipublic.es,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution ; ainsi que pour information à :

- MM. les maires des communes de La Turbie, Villeneuve-Loubet, Roquefort-les-Pins, Le Rouret, Châteauneuf-Grasse, Grasse, Spéracèdes, Le Tignet, Saint-Cézaire-sur-Siagne,
- syndicat transport et marchandises des Alpes-Maritimes – 9, rue Caffarelli, 06100 NICE ; e-mail : v.parinaud@uptam-fntr.fr,
- syndicat transport en commun des Alpes-Maritimes – 5, boulevard Jean Jaurès, 06000 NICE ; e-mails : anthony.formento-cavaier@keolis.com, et jawed.chiguer@keolis.com,
- transports Keolis : 498, Rue Henri Laugier, Z.I. des Trois-moulins, CS 80081, 06605 ANTIBES cedex ; e-mail : clemence.cordier@keolis.com
- Keolis Menton Riviera – 6, Avenue de Sospel, Gare routière, 06500 MENTON ; e-mails : claudio.benigno@keolis.com, frederic.gilli@keolis.com,
- Communauté d'agglomération de la Riviera Française – 16 Rue Villarey, 06500 MENTON / e-mail : p.chabran@carf.fr, service transport ; e-mail : transport@carf.fr / service environnement ; e-mail : collectes@carf.fr,
- Transports TRANSDEV Alpes-Maritimes : Boulevard SLAMA – Nice la Plaine Bâtiment C1 - 06200 Nice, e-mails : jennifer.rami@transdev.com et regis.giraud@transdev.com,
- service des transports de la Région Sud ; e-mails : vfrancheschetti@maregionsud.fr, gmoroni@maregionsud.fr, et inforoutessr06@maregionsud.fr,
- SDIS 06 – secteur de Grasse ; e-mails olivier.heuse@sdis06.fr, franck.pastore@sdis06.fr, laurent.bonnome@sdis06.fr,
- Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis/ DMDT/Service Production ; e-mails : s.ristorto@agglo-casa.fr ; v.izquierdo@agglo-casa.fr,
- direction exploitation et support des territoires – groupe manifestations (MNCA) ; e-mails : laurence.bordon@nicecotedazur.fr, et mabelle.octobon@nicecotedazur.org,
- DRIT / CIGT ; e-mails : cigt@departement06.fr, fguerir@departement06.fr, ereynaud@departement06.fr, pbeneite@departement06.fr, afaraut@departement06.fr,

Nice, le 11 AOUT 2026

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le directeur des routes
et des infrastructures de transport,

Sylvain GIAUSSERAND